

Même dans les circonstances idéales, quand il n'y a pas de décalage, lorsqu'on augmente les pensions en fonction de l'augmentation du coût de la vie on ne fait que permettre aux pensionnés de continuer à vivre au même niveau de vie qu'avant. Autrement dit, on leur permet de continuer à jouir de leur pauvreté. Entre temps, le niveau de vie de l'ensemble de notre société s'est élevé, ce qui s'explique en partie par le fait que ce sont ces pensionnés qui ont aidé la société à atteindre son niveau actuel. Parce qu'ils y ont joué un rôle, ils devraient, à mon avis, participer à cette hausse du niveau de vie. Les pensions devraient donc être indexées sur la hausse du niveau de vie. Il y a certes deux indices qui sont préférables à celui du coût de la vie: l'un est l'indice des salaires, l'autre, l'augmentation du produit national brut.

Non seulement nous insistons pour que l'on fasse quelque chose pour les retraités du CN, notamment que l'on établisse l'indexation sur une base permanente et plus satisfaisante, mais nous croyons que quelque chose devrait être fait au sujet du régime de pensions lui-même dans l'intérêt de ceux qui sont encore au travail. Les taux de pensions des membres du Parlement sont une véritable honte, et je pourrais en parler, mais pourquoi échauffer les esprits cet après-midi. J'en parle parce que les fonctionnaires fédéraux obtiennent des crédits équivalents à 2 p. 100 par année de service et les employés d'Air Canada obtiennent également des crédits de pension équivalents à 2 p. 100 du salaire par année de service de sorte qu'après 30 ans de service un employé touche une pension de 60 p. 100 du salaire moyen qu'il a gagné au cours d'un certain nombre d'années. Le CP devrait faire de même.

Pourtant, la contribution maximum au régime du Canadian National n'est que de 1½ p. 100. Et elle ne s'applique pas à tous ses employés actuels. Ceux qui y travaillent depuis un certain nombre d'années n'obtiennent encore qu'un crédit de 1 p. 100 ou 1¼ p. 100 pour les années antérieures. Bon nombre d'employés du Canadian National d'un bout à l'autre du pays réclament—et le gouvernement est complètement sourd s'il ne les entend pas—que leurs pensions soient établies à raison de 2 p. 100 par année de service.

Le gouvernement peut bien invoquer l'excuse habituelle, dire que la compagnie de chemin de fer est une société de la Couronne et qu'il ne peut s'ingérer dans les affaires de ces sociétés. Nous connaissons tous les propos de cette nature. Nous savons tous aussi que lorsque nous avons refusé d'adopter un certain projet de loi de finances en faveur du Canadian National, quelque chose s'est produit. Je prétends donc que le gouvernement, comptable dans le domaine des pensions, doit veiller à ce que ce groupe de personnes, qui travaillent pour le gouvernement précisément de la même façon que les employés d'Air Canada qui est une ligne aérienne exploitée par l'État et de la même façon que les fonctionnaires fédéraux qui touchent des pensions convenables, possède un régime de pension semblable à ceux dont jouissent les autres personnes susmentionnées.

Nous devrions également envisager d'autres changements. Je pense aux dispositions en faveur des veuves. Pourquoi le régime de retraite des députés prévoit-il une pension de 60 p. 100, tandis que des pensions de 50 p. 100 sont accordées aux veuves des fonctionnaires de l'État en général et des employés du Canadian National?

Au cours des quelques derniers mois, il y a eu en divers endroits du pays des réunions où plusieurs membres du personnel de direction des chemins de fer Nationaux du Canada ont essayé de dire à ces employés que leur régime

*L'Adresse—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)*

de retraite était merveilleux. Ils leur ont affirmé que la pension moyenne touchée par un retraité du CN était plus élevée que la pension moyenne touchée par un fonctionnaire à la retraite. Or, cette affirmation ne signifie absolument rien tant qu'on ne connaît pas les salaires qui ont été payés au cours d'emploi, la durée du service et les heures de travail. Résultat, les employés n'ont pas été persuadés qu'ils avaient le meilleur régime du pays; cela a tout simplement fait croître leur mécontentement. Le personnel masculin et féminin du CN désire obtenir justice sur ce point. Il veut que cesse la discrimination injuste exercée contre lui et nous insistons pour que des mesures soient prises sans tarder à cet effet.

Il y a un moment, quand j'ai commencé à parler des pensions du CN, l'un de mes collègues qui a déjà travaillé pour cette société s'est exclamé. J'ignore si cette exclamation sera inscrite au compte rendu. Je ne m'en suis pas soucié parce que j'avais l'intention, une fois que j'aurais fini de parler du Canadian National, de parler des employés du Canadian Pacifique. Le moment est venu pour le gouvernement de cesser de tergiverser à ce propos. Qu'on ne vienne pas nous dire que le Canadian Pacifique, parce qu'il est une société privée, est intouchable. Cette société exploite un service public et son personnel dessert la population du Canada. A ce titre, cette entreprise subit les mêmes pressions de la part de ses employés que le Canadian National de la part des siens.

Il est grand temps que le gouvernement dise au Canadian Pacifique qu'il doit, à l'égard de son régime de retraite, avoir des dispositions qui soient au moins aussi généreuses que celles qui s'appliquent aux employés du CN. L'augmentation, dans certains cas de 12c., 15c. ou 70c. par mois, que le Canadian Pacifique a accordée il y a quelques années, était une honte pour une société, quelle qu'elle soit, publique ou privée. Le gouvernement a le pouvoir d'imposer ses exigences au Canadian Pacifique. Aussi, nous, ici au Parlement, désirons que des mesures soient prises à l'égard des retraités du Canadian Pacifique tout autant qu'à l'égard de ceux du Canadian National.

Je vois que mon temps s'achève, monsieur l'Orateur. Tous les députés font cette remarque, comptant sur la patience de l'Orateur. Je vous demande en effet de patienter pendant un instant encore.

Je me réjouis de voir le ministre des Affaires des anciens Combattants (M. MacDonald) à son siège cet après-midi. Je lui souhaite la bienvenue à la Chambre et le félicite de sa nomination à ce portefeuille important. Je suis du nombre des députés qui ont eu le privilège, dans la dernière législature, de servir comme membre du comité permanent des affaires des anciens combattants. Même s'il reste encore beaucoup à accomplir, on peut dire, je crois, que nous avons fait du beau travail. Le comité est remarquable par son impartialité et son souci d'accomplir le plus possible, ce que nous avons fait, je crois. Monsieur l'Orateur, nous avons fait d'assez bonnes choses, mais certains travaux demeurent inachevés. Celui qui occupe le fauteuil à l'heure actuelle sait parfaitement qu'il en est ainsi. Entre autres, il y aurait à améliorer le taux de base des pensions d'invalidité versées aux termes de la loi sur les pensions.

• (1600)

Je remercie le ministre de la réponse qu'il m'a fournie l'autre jour, savoir que le rapport du comité spécial qui a étudié ce taux de base sera renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants dès sa formation. J'espère que nous pourrons traiter de la question avant